

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 avril 2013

MODERNISATION DU RÉGIME DES SECTIONS DE COMMUNE - (N° 841)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 6

présenté par
M. Morel-A-L'Huissier

ARTICLE 2 BIS

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« 1° A Au début du premier alinéa, est insérée la référence : « I. – ». ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.